

Là, s'étaient les éblouissants costumes de soie et de velours, là, rutilaient les bijoux, là, miroitaient les dorures.

Au fond de la "salle des Gardes" s'ouvrait une grande porte donnant sur la "Salle du Trône." Là, l'affluence était plus nombreuse encore.

On voyait passer les princes et les princesses aux pourpoints ou aux robes de nuances rouges, — cramoisie, — car, d'après la loi de 1509, princes et princesses avaient seuls le droit de porter des étoffes de soie et cette nuance.

Les gentilhommes, dames ou demoiselles, pouvaient en placer sur leurs pourpoints et haut-de-chausses, sur leurs cottes et leur manohons aussi en abusant-ils.

Quant aux dames de la princesse Louise et de la reine Marie, on les reconnaissait à leur robes de velours rouge tandis que les dames des princes et des princesses portant des robes de velours noir.

En entrant dans cette salle encombrée par la foule des courtisans, Cocqueville, qui avait l'habitude des lieux, jeta autour de lui un regard rapide.

Près d'une des fenêtres, donnant sur le jardin, dans un de ces petits salons pris dans l'épaisseur de la muraille et dont la galerie du Louvre offre encore les exemples, était rassemblée une société d'hommes, élégants seigneurs jeunes et beaux, tous vêtus de couleur sombre et affectant une grande sobriété de gestes et une certaine raideur de mouvement.

Pas un des courtisans ne s'approchait de ce groupe, qu'au contraire on semblait fuir, et pas un de ceux qui était dans l'embrasure ne paraissait chercher à adresser un salut et un sourire aux autres qui passaient.

Il y avait entre ces hommes et la foule rouante comme une barrière de glace infranchissable.

Ils étaient onze, à peu près de même âge et de même taille.

Le plus jeune pouvait avoir vingt-cinq ans, le plus âgé trente.

Quoique leur costume différait de nuance et de coupe, il y avait entre eux certains points de ressemblance qui indiquaient un uniforme adopté.

Tous les vêtements, pourpoints et haut-de-chausses, étaient de velours de même nuance pour chaque costume, et ces nuances étaient en noir, ou violet, ou brun, ou gris foncé. Les chausses étaient invariablement d'un gris clair.

Tous les ceinturons étaient de peau de daim, agrafés par une agrafe semblable, en argent ciselé, ayant la forme d'un écusson, et portant deux étoiles d'or sur un champ d'azur.

Toutes les épées étaient de même longueur, de même grandeur et ornées de même.

Tous avaient des fourreaux de velours violet et des pommeaux d'argent portant, en relief, l'écusson de l'agrafe.

Les chapeaux étaient de même forme, des feutres pointus aux bords étroits et ornés de plumes noires, violettes, grises ou brunes, mais pas d'autre nuance.

Une agrafe armoriée, comme celle de la ceinture et comme le pommeau de l'épée, attachait ces plumes sur le bord plat et étroit du feutre.

Chose non moins étonnante que cette confraternité de costumes, et qui, certes, n'était pas moins cause que les regards se portaient sur ces jeunes gens, c'est que tous les onze étaient de beaux cavaliers.

C'était comme une association de types nobles et de riches natures.

Au moment où Cocqueville entra dans cette magnifique salle des Carriatides, la conversation entre les onze causeurs paraissait être des plus animées.

Un d'eux, personnage de haute taille, aux formes élégantes, aux allures indiquant l'homme de guerre, tenait le haut du groupe, c'est à dire qu'il était appuyé contre la base de la fenêtre fermée et qu'il parlait, dominant les dix autres, qui tous étaient tournés vers lui.

La salle était pleine de courtisans, dorés sur toutes les coutures de leurs pourpoints et de leurs chausses, et de dames aux replendissantes parures.

A Continuer



LE CANARD paraît tous les samedis. L'abonnement est de 50 centins par année, invariablement payable d'avance. On ne prend pas d'abonnement pour moins d'un an. Nous le vendons aux agents huit centins la douzaine, payable tous mois.

Annances: Première insertion, 10 centins par ligne; chaque insertion subséquente, cinq centins par ligne. Conditions spéciales pour les annonces à long terme.

Adressez toutes communications et toutes remises d'argent.

LE CANARD, Boite 1427, Montréal.

LE CANARD

MONTREAL, 27 Juin 1885.

UN CALCUL FATIDIQUE

A une réunion des membres de l'Association Canadienne pour l'Avancement de l'Ignorance M. le sénateur Trudel a donné une longue conférence sur l'attitude de l'Etendard vis-à-vis des autres journaux sur la question de la maçonnerie.

La tâche qu'il a entreprise est herculéenne. Dans la lutte où il s'est engagé depuis la fondation de l'Etendard il a écrit un article de trois colonnes par jour. Trois colonnes de l'Etendard étant quatre pieds en mesure de longueur, si on découpe ces articles et si on les met bout à bout il en faudra 46 pour faire un arpent. Un mille étant composé de 5,152 pieds, l'Etendard ayant été fondé mercredi le 24 janvier 1883, le Grand-Vicaire ayant composé un article de longueur de quatre pieds par jour depuis sa fondation et comme il y a sept milles, c'est-à-dire 36,064 pieds des bureaux de l'Etendard jusqu'à l'asile de la Longue Pointe, il a donc fallu 908 jours de rédaction de l'organe castor pour avoir une longueur suffisante pour arriver à l'asile.

Comme il s'est passé 830 jours depuis le 24 janvier 1883 jusqu'aujourd'hui, le 20 juin, il faudra encore au sénateur Trudel 78 jours pour arriver avec la longueur de ses articles à l'asile Saint Jean de Dieu. C'est à dire qu'il s'y rendra lundi, le 2 septembre prochain. On que les dit actionnaires de l'Etendard attendent cette date pour faire cesser la publication du journal.

UNE TRAGEDIE

M. Prendergast, le gérant de l'Etendard, était assis dans son bureau jeudi dernier, vers deux heures de l'après-midi.

La tête baissée sur son pupitre il se comprimait le front à deux mains et y exerçait une pression à raison de trente livres au pouce carré.

Son esprit barbotait dans des marécages les plus profonds de la réflexion pour trouver le moyen de fournir un dividende un peu chouette pour les actionnaires.

Tout à coup il se sentit une fraîcheur inattendue sur le crâne.

Il se passa la main sur le cuir chevelu et il y reçut une goutte d'eau, puis une deuxième, une troisième.

Il leva les yeux vers le plafond.

Les gouttes d'eau étaient devenues un mince filet continu.

Il se leva de son siège et il constata qu'un véritable torrent d'eau s'échappait du plâtre du plafond.

Il appela un commis et lui dit: Le tuyau de l'aqueduc vient certainement de crever dans le bureau de M. Trudel. Montez vite avec moi afin que nous puissions arrêter l'inondation.

M. Prendergast et son commis montèrent au premier étage et essayèrent d'ouvrir la porte du bureau du rédacteur.

Peine inutile, cette porte était fermée à clé. La clé se trouvait dans la serrure à l'intérieur.

On força la porte. Horreur!

Quel spectacle terrible s'offrit aux yeux de M. Prendergast?

M. Trudel, était tombé sur le plancher et moitié noyé.

Le malheureux directeur des castors fondait en larmes.

Sur son pupitre on vit un numéros de la Patrie contenant un compte-rendu du jugement du juge Torrance, débutant l'action intentée contre le Maire pour annuler son élection.

M. Prendergast s'étant aperçu que son "boss" n'était pas encore complètement fondu a réussi à le sauver en l'entourant de glace.

Tous les jours Hénault apportait une demi tonne de glace au bureau de l'Etendard pour empêcher la décomposition totale du sénateur Trudel.

Tout le monde dit le succès du Maire Deaugrand en cour supérieure cause maintenant un froid parmi les Castors.

LE DUEL EN ANGLETERRE

L'auteur anonyme du livre sur la société anglaise raconte ainsi comment le duel a disparu des mœurs britanniques:

Nous sommes un peuple trop moral et trop vertueux disent modestement les Anglais, pour avoir laissé se continuer chez nous cette coutume barbare et antichrétienne.

Mais il est une autre cause plus sérieuse et plus vraie: c'est la loi qui punit tout meurtrier de mort. Et le chapitre des circonstances atténuantes n'existant pas dans la législation de la Grande-Bretagne, celui qui tue son adversaire en duel est pendu.

C'est en 1843, à la suite d'une rencontre où le lieutenant Munroe tua le colonel Fawcett, son beau-frère, dans des conditions qui soulevèrent un sentiment général de réprobation, que les duels, jusqu'alors en grande faveur dans l'armée, cessèrent. En face de la clameur publique, le gouvernement se vit contraint de laisser appliquer la loi. Munroe fut donc pendu à Newgate, et les quatre témoins, jugés pour complicité de meurtre, furent condamnés aux travaux forcés. Mais cette sévérité draconienne eut le résultat que n'avait jamais pu atteindre les séculaires arguments et tous les lieux communs de la philosophie. Richelieu et d'autres ont essayé chez nous du même moyen sans succès. Nous avons placé le point plus haut que la crainte de la mort; les Anglais, gens pratiques, ne s'échauffent pas ainsi l'imagination.

Il faut, du reste, leur rendre cette justice, les rencontres étaient sérieuses et l'honneur ne s'y satisfaisait pas d'une simple égratignure. Ils ne se battaient qu'au pistolet, observant des règles rigoureuses, s'il faut en juger par l'article suivant, l'un des vingt-six du Code des duellistes, établi en 1777 aux assises d'Irlande, par les gentlemen de Tipperary, Galway, Mays, Sligo et Roscommon, et qui de la verte Erin fut adopté par le gentry anglais:

"Règle II — Un coup raté ne compte pas et tirer en l'air n'est admis en aucun cas. Nul ne doit se battre s'il n'a été insulté, et avant d'entrer sur le terrain, l'insulteur doit présenter ses excuses à l'offensé. Se battre sans se blesser est considéré comme une puérilité déshonorante et par conséquent défendu."

LES TRIBUNAUX COMIQUES

LA CHASSE AUX FIACRES

La physionomie générale de Paris a été cent fois peinte, ses coins ignorés ont été décrits, la vie parisienne est quotidiennement racontée sous forme anecdotique par les chroniqueurs, et aucun observateur n'a songé encore à nous montrer la chasse aux voitures avec tous les ennuis, ses périls et les épisodes souvent burlesques qu'elle fait naître les jours d'averses sabbites, ou à la sortie des théâtres, ou les soirs de dimanche, quand les chemins de fer de la banlieue ramènent trente ou quarante mille Parisiens; dans toutes les occasions, enfin, où les susdits Parisiens, qui, en principe, ne veulent pas aller à pied, sont intraitables lorsque leur besoin d'une voiture est justifié par la fatigue et la longueur de la route à parcourir par eux et leur famille.

On cite cet aphorisme d'un voyageur à un voisin de compartiment qui lui proposait l'échange de leur place: "En wagon, il n'y a pas de galanterie, il n'y a que des coins." On ferait un in-folio des réflexions qui s'échangent également entre piétons se disputant une voiture.

Tout le monde n'a pas la présence d'esprit de ce monsieur ouvrant la portière d'une voiture avancée près de lui, à son appel, voyant s'y installer un malin, entré par l'autre portière invoquant vainement son droit de priorité et qui, désespérant d'avoir raison du premier occupant, monte sur le siège du cocher, obtient son concours sur promesse d'un fort pourboire, et crie: "Au Panthéon!" pendant que l'intrus criait par le vasistas: "Rue des Martyrs, 36."

Le cocher prenant la route du Panthéon, force fut bien au voyageur de la rue des Martyrs de céder, avec force jurons, la voiture où il se carrait avec la satisfaction que donne une victoire noblement remportée.

Les choses se sont passées d'une façon moins spirituelle et moins pacifique entre les deux citoyens que voici aujourd'hui devant la palice correctionnelle; l'un (M. Taverny) comme plaignant, l'autre (M. Gingeolle) comme prévenu.

Le combat singulier que se sont livré ces messieurs ayant eu pour champ extrêmement clos, l'intérieur obscur de d'un fiacre, il est assez difficile pour le tribunal de deviner la vérité.

J'étais avec ma femme et ma belle-mère, dit M. Taverny; une voiture passe, je hèle le cocher, il se dirige de notre côté, s'arrête devant nous. J'ouvre la portière et je vois monsieur qui entrait par l'autre portière et s'en allait. Je lui dis: "Pardieu, monsieur, j'ai arrêté cette voiture, elle est à moi." — Monsieur, me répondit-il, une voiture est au premier occupant; j'y suis, j'y reste; le mot n'est pas de moi mais il explique admirablement ma pensée.

L'ironie ajoutée à la mauvaise foi vous comprenez messieurs si je pouvais laisser ma femme et ma belle-mère s'en aller à pied, pendant que ce quidam s'en irait avec ma voiture. J'ai donc tenté de le faire sortir de force...

Le prévenu. — J'ai apporté ma redingote, monsieur me l'a mise en guenilles.

M. le président. — Et vous l'avez brutalement frappé.

Le prévenu. — Il y a eu échange de coups; monsieur me saute à la gorge, je me défends.

COUCS

Dans les bureaux d'une grande administration.

Le garçon ferme soigneusement les volets d'une fenêtre, pour empêcher le soleil de pénétrer dans la chambre.

L'employé qui travaille dans cette pièce prenant l'attention pour lui, dit au garçon:

— Vous pouvez laisser ouvert, mon ami, ça ne me gêne pas, j'ai fini, je m'en vais.

— Le garçon, avec candeur: — Oh! ce n'est pas pour vous, monsieur; c'est à cause du tapis!

Le tapis de la salle à manger est en train de brûler. Adieu, la boan ne bouge pas.

— Mais idiot que vous êtes, pourquoi ne jetez-vous pas de l'eau dessus?

— Madame, c'est que je n'ai que de l'eau chaude!

Charge à fond de train contre les célibataires, par M. Lagneau. C'est devant l'Académie des sciences morales et politiques qu'a été lu le mémoire qui stigmatise le célibat.

M. Lagneau parle au nom de la population. Mais on ne voit pas trop quel remède il propose.

On a souvent parlé d'un impôt. Ce serait puéril et saignant. Croit-on que jamais personne se mariera pour ne pas payer cent francs de contribution! Avec cela qu'une femme ne coûte pas bien autrement cher, par les toilettes qui courent!

Et puis, franchement, nous parlons de la liberté sur tous les tons. Sans cesse on cherche à inventer de nouvelles tyrannies.

S'il est un droit de l'homme incontestable, c'est bien le droit de vivre seul. Comment peut-on songer à y porter atteinte?

Vous fabriquerez de jolis ménages à l'aide de ces enrôlements involontaires.

M. Lagneau, sans doute, le sait aussi bien que nous; mais il a va là un thème à varier, un prétexte à dissertation bruyants.

Oh! la manie d'écrire!

La politesse est comme l'eau courante: elle rend unis et lisses les plus durs cailloux.

Il est question d'un boulevardier fort connu pour son profond égoïsme.

— Enfin, disait quelqu'un, on ne lui a jamais connu une seule affection.

— Si, moi, dit quelqu'un.

— Allons donc!

— Parfaitement?

— Oh? quand?

— L'hiver dernier..... c'était une affection du larynx.

Une petite insanité bien nature: à un enterrement.

— Comment! il est mort? Je ne peux pas y croire.

— Dame! vous savez qu'il avait quatre-vingt-deux ans.

— Déjà? (!!!)

Une rencontre: — Tiens! c'est vous!... ah! surpris, qu'il y a longtemps que je n'avais eu le plaisir... Eh! bien, ça va-t-il?... Que faites-vous?...

— Vous suivez votre cœur!

— Je ne suis pas ma cœur, je suis masseur.

— Comment, vous êtes votre cœur?

— Mais, non, farceur je ne suis pas ma cœur, je vous réjette que je suis masseur.

— Comprenez pas...

— C'est pourtant bien simple: je suis masseur... dans un établissement de bains.

— Ah! vous m'en direz tant!... Oui, qui masseur dans un établissement... eh bien continuez!

A. O. YÉVOUSSU.

A la brasserie:

— Alors, pour noyer ton chagrin?...

— Tu le vois, je prends des bains froids.

— Allons! encore un homme à la mer.

— À l'amour?... Non, pas à l'amour... à l'absinthe, que je te dis!